



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 116999

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des 70 000 kinésithérapeutes français. Il lui rappelle leur volonté de voir leur profession revalorisée par l'amélioration du cursus des étudiants dans cette discipline, la validation du diplôme d'exercice au grade universitaire master devenant inévitable. Il est à noter que leur reconnaissance professionnelle ne pourra être effective sans une certaine autonomie. La profession entend également être protégée, de par le diplôme d'État, contre les illégaux et souhaite *in fine* une revalorisation tarifaire et un tarif unique. Il lui demande de bien vouloir préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre à ces demandes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116999

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9300

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)